



Conflit salariés association et président

Par **maratre**, le **20/10/2016** à **07:49**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Il s'agit d'une association qui gère une radio locale.

L'association emploie 5 salariés. Le président actuel est despotique, empêche les salariés d'effectuer leur travail correctement et. De part ses agissements personnels (notamment conflits d'intérêts) entache l'image de la radio.

Les salariés ont signifié par courrier qu'ils ne reconnaissent plus au président son rôle de président. Celui-ci ne veut pas démissionner

Que faire ? Quelle instance saisir pour résoudre ce conflit ?

Merci pour votre aide

Par **morobar**, le **20/10/2016** à **09:00**

Bonjour,

Ils sont fous ces salariés.

Le président représente leur employeur, et leur démarche ne peut qu'aboutir à un licenciement pour faute grave, ici une insubordination caractérisée.

Malheureusement, heureusement pour d'autres, l'entreprise n'a pas un fonctionnement démocratique et les salariés ne choisissent pas leur patron.